

L'autisme, ce n'est pas une maladie !

Notez cet article : ★★★★★

le 04/11/2014 à 05:00 | J.-M. Chevassus (CLP) Vu 1448 fois



17 personnes entourent Pascale Daniel, formatrice : mamans, psychologues, orthophonistes, toutes sont venues débattre de leurs expériences et se perfectionner sur les méthodes éducatives pour l'enfant autiste. Photo J.-M. C. (CLP)

photo
HD
(abonnés)

Handicap neurodéveloppemental encore trop mal connu du public et des institutions scolaires, l'autisme faisait l'objet d'un séminaire de formation, samedi et dimanche à Saillénard, proposé par l'association Les Ted's.

La France est en retard, car on a du mal à cerner l'autisme, assène Pascale Daniel, d'EDI formation, ancienne éducatrice qui a repris ses études de psychologie. L'autisme manque de considération et l'accompagnement scolaire est très insuffisant. »

Ce handicap neurodéveloppemental touchant une personne sur 150 en France, soit 360 000 personnes, avec une part de quatre garçons pour une fille touchée, « est un handicap et non une psychose, et surtout pas une maladie, explique Anne Simonin, présidente de l'association Les Ted's et maman de Basile, autiste de 12 ans. Le problème est que le curseur de ce trouble se déplace sur un large spectre autistique qui touche inégalement les personnes qui en souffrent. »

Si le diagnostic peut être précoce, il est important de mettre en place des méthodes d'éducation et de développement des compétences : « L'autiste est privé d'imaginaire, il faut donc lui apprendre des réflexes comportementaux et des codes de communication pour rompre son isolement et éviter le surhandicap, la solution médicamenteuse ou l'enfermement. » La médecine s'avère donc insuffisante et le placement en institutions spécialisées est néfaste.

Des progrès, mais peut mieux faire

Pourtant, les choses évoluent. La loi de 2005 sur le droit à l'éducation impose la scolarisation des enfants autistes qui ont besoin de l'assistance d'AVS, l'aide aux parents restant limitée.

« Avec le diagnostic à l'âge de 2 ans, on nous a culpabilisés, se souvient la maman de Dylan, 5 ans. Je me suis formée et j'ai arrêté de travailler pour m'occuper de Dylan et lui donner les clés pour évoluer dans le monde. Je ne perçois que l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. » Car les autistes qui développent des réflexes logiques et rigoureux peuvent s'intégrer professionnellement et socialement, pour peu que la société et les entreprises daignent surmonter la barrière du handicap. Mais là, c'est encore un autre défi.

www.lestedes.fr

www.the-autist/lexpress.fr

PARTAGER

Recommander 614

Tweeter 8

Envoyer à un ami

8+1 2